

VERS UN NOUVEAU RÉSEAU DE PAROISSES
Archidiocèse de Sherbrooke

février 2009

PRÉSENTATION

La situation des paroisses tant en notre diocèse que dans l'ensemble du Québec commande de nous pencher sur l'avenir et de réorganiser le réseau paroissial.

L'établissement d'un tel réseau exige de prendre en compte plusieurs facteurs, par exemple : les besoins pastoraux des jeunes et des aînés, le vieillissement des populations, la dénatalité, les façons d'appartenir à un milieu, à une culture ou à une communauté. Il existe de nouveaux moyens de faire Église et de nouvelles voies d'évangélisation.

Après réflexion et discussion, nous sommes arrivés au présent plan de réorganisation. Il contient trois parties et deux annexes :

- L'Église diocésaine dans le monde de ce temps
- Un avenir
- Un nouveau réseau de paroisses.
- Annexe 1 : démarche pour réorganiser les paroisses
- Annexe 2 : plan d'organisation des paroisses
- Annexe 3 : plan d'organisation de la pastorale diocésaine

Suite à une proposition du conseil presbytéral, le comité de soutien aux paroisses, sous la présidence de monseigneur Roger Roy, vicaire général, a mené cette réflexion et élaboré ce plan. Les membres de ce comité sont : madame Gaëtane Larose, monsieur Guy Bédard, messieurs les abbés Gérard Bégin, Alain Larochelle et Yves Perreault.

La mission que le Seigneur confie à l'Église nous appelle aujourd'hui à œuvrer ensemble à l'accomplissement de ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

1) L'Église diocésaine dans le monde de ce temps

- 1.1 Des faits
- 1.2 De nouvelles pousses
- 1.3 Une conception de la paroisse
 - 1.3.1 Une raison d'être
 - 1.3.2 La paroisse, un relais
 - 1.3.3 La paroisse, un réseau

2) Un avenir

- 2.1 Un moins pour un plus
- 2.2 Une mort et une résurrection
- 2.3 Une maturité dans la foi
- 2.4 Le ministère presbytéral
- 2.5 Le ministère diaconal
- 2.6 Les agents et les agentes de pastorale
- 2.7 Les autres collaborateurs et les fidèles laïcs

3) Un nouveau réseau de paroisses

- 3.1 Des critères
- 3.2 La mise en œuvre
- 3.3 L'organisation de la pastorale diocésaine

Annexe 1

Un démarche pour réorganiser les paroisses

Annexe 2

Plan d'organisation des paroisses

Annexe 3

Plan d'organisation de la pastorale diocésaine

1) L'ÉGLISE DIOCÉSAINES DANS LE MONDE DE CE TEMPS

1.1 Des faits

- Le vieillissement des populations entraîne leur exode des milieux ruraux vers des centres urbains.
- La dénatalité, une jeunesse minoritaire et la population âgée amènent la difficulté de trouver une relève. On remarque ce constat au plan ecclésial comme en d'autres domaines, par exemple : chez les médecins, les infirmiers, les musiciens, etc.
- La diminution des ressources humaines se vérifie par l'essoufflement des bénévoles; les ministres ordonnés moins nombreux et peu de leaders ou de chefs de communauté bien formés.
- L'appartenance éclatée :
On n'appartient plus exclusivement à une famille, un village, un quartier et à une paroisse.
Il existe plusieurs façons de composer une famille : monoparentale; recomposée; conjoints mariés ou non avec des enfants; couples séparés; garde partagée des enfants, etc. Cette diversité compromet ou rend complexe l'appartenance familiale. La transmission des valeurs chrétiennes peut alors être compromise. Bien que la famille demeure un premier lieu pour connaître Dieu et l'évangile, les jeunes ont besoin d'autres réseaux pour être éveillés à la foi.

Par ailleurs, le village ou la paroisse s'ouvre sur l'univers. À l'heure de la technologie et de l'informatique, des communications et de l'accès rapide à l'information, on appartient à des réseaux élargis, multiculturels, parfois virtuels.

Groupe professionnel, groupe social, groupe d'amis ou de rencontres sont autant de réseaux qui définissent notre appartenance.

- L'appartenance ecclésiale a subi des transformations. Plusieurs chrétiens ont déserté les églises. Ils se sont départis de traditions chrétiennes et d'un héritage religieux. La fermeture d'une église ou d'une paroisse est une conséquence d'un choix social et culturel.
Ici ou là, on s'attriste de voir fermer une église que l'on a cependant désertée ou peu fréquentée. C'est un paradoxe. Est-ce à dire qu'une église dans un lieu est un repère; un phare qui rassure ou le signe d'une *Présence* que l'on cherche toujours?

1.2 De nouvelles pousses

Différentes situations sont porteuses d'espérance et d'avenir. Elles indiquent une voie à suivre et commandent des ressources.

- La formation à la vie chrétienne (catéchèse, éducation des jeunes et des adultes dans la foi, pastorale familiale, etc) nécessite du personnel, des lieux et du matériel d'animation.
- Des cellules jeunesses, de nouvelles communautés ecclésiales, de même que des communautés culturelles interpellent nos pratiques et méritent d'être prises en compte.
- Une ouverture au spirituel est observable chez nos contemporains, notamment chez les jeunes. De fait, tout être humain cherche à donner un sens à sa vie. Il s'interroge sur son origine et sur sa fin.
Tel est le niveau où le ministre, l'intervenant en pastorale, doit agir. S'il devient conscient des vraies questions qui se posent là où il est, il comprendra qu'il puit (sic) vraiment toucher le cœur de la vie.¹ L'enjeu est d'annoncer l'Évangile de manière significative.
- Les résidences pour personnes âgées, notamment à Sherbrooke, sont en pleine expansion. Des gens y viennent des quatre coins du diocèse. Dans certaines de ces résidences, il y a des services pastoraux assurés par une paroisse. Voici une Église qui se déplace! Les pasteurs ou les agentes de pastorale qui s'y rendent, sont des missionnaires.
- L'accompagnement pastoral des aînés faisant face à la solitude, à la maladie et à la mort nous sollicite de plus en plus.

1.3 Une conception de la paroisse

1.3.1 Une raison d'être

Paroisse et communautés locales, un document publié au diocèse en octobre 2003, précise quelques éléments du rôle de la paroisse dans la mission de l'Église :

- Un centre de vie liturgique et fraternelle
- Un centre d'éducation de la foi et de témoignage chrétien
- Un centre d'engagement dans le monde pour le service évangélique de l'humanité
- Un centre de service pastoral : accueil, animation, coordination, rassemblement.

¹Henri J. M. Nouwen, *Pour des ministères créateurs*, Ed. Bellarmin, 1999, p.63

L'Église apporte ainsi *une réponse religieuse possible aux questions soulevées par la situation du monde contemporain.*² Pour remplir cette mission, il est juste de concevoir la paroisse dans un nouvel esprit et selon des perspectives élargies.

1.3.2 La paroisse, un relais

Dans la réflexion pastorale sur l'avenir des paroisses, on insiste volontiers sur la nécessité pour celles-ci de se concevoir désormais comme un «relais» ecclésial plutôt qu'un «enclos» territorial. Un relais vivant, dans un lieu physique précis, dans la mémoire de Jésus et de son Évangile.

L'enclos enferme. Il établit une nette démarcation entre ceux qui sont en dedans et ceux qui sont en dehors. À l'inverse, l'image du relais évoque plutôt l'idée de continuité dans la distance. (...) Le relais ne sépare pas, il relie, il relance. (...) Il importe de découvrir la paroisse comme un relais d'évangile. Non pas comme un clos où on voudrait embrigader mais comme un lieu accueillant dès qu'il est question de foi à vivre et à partager.

Dans cette perspective, la paroisse doit moins se concentrer sur le désir de «rassembler» que sur la manière de «relayer», c'est-à-dire d'être un relais reposant, nourrissant, éclairant sur la route des chercheurs de Dieu.

1.3.3 La paroisse, un réseau

L'avenir de la paroisse tient aussi à sa capacité de se révéler pour les chrétiens, jeunes et moins jeunes, un réseau digne d'intérêt. Réseau de personnes de toutes conditions. Réseau de paroles échangées, de services partagés, de foi et de charité vécues, de Mystère contemplé. (...)

Contre la forte tendance actuelle à privatiser la foi et à la vivre en solo, la paroisse apporte un contrepoids salutaire : elle affirme que la foi se vit en réseau. Ce mot «réseau» qui appartient à la culture de notre temps -tout fonctionne par réseau- redit à sa manière l'importance de la solidarité et de la communion, pour le mieux être individuel et collectif. (...)

*La paroisse-réseau ouvre ses portes au tout venant. Pas de cercle fermé. Elle accueille des jeunes et des vieux, des riches et des humbles.*³

Pour que la paroisse, relais et réseau, remplisse sa mission, il est essentiel que des personnes stables et engagées y demeurent. Elles assurent une présence, l'animation et le service.

² Société canadienne de théologie, *Église et communauté*, 2006.

³ Assemblée des évêques du Québec, *Proposer aujourd'hui la foi aux jeunes*, Fides, 2000

2) UN AVENIR

2.1 Un moins pour un plus

Bien qu'il entraîne des pertes, un ré aménagement du diocèse est avant tout une opportunité pour l'avenir. Le principal enjeu consiste à tenir des paroisses qui forment des ensembles de relais et de réseaux. Des paroisses qui font naître dans la foi des personnes de toute génération. La qualité et la vitalité des services, des célébrations, de l'animation, etc, voilà ce qui est à préserver plutôt qu'un nombre plus ou moins élevés de territoires ou de bâtisses. En ce sens, un moins devient un plus!

Mieux vaut miser sur les ressources humaines, matérielles et financières pour améliorer la qualité des célébrations, de l'éducation de la foi, de l'engagement dans le monde et des autres services. Mieux vaut miser sur ces ressources pour renforcer une seule paroisse plutôt que de les disperser çà et là.

Par ailleurs, il arrive qu'un curé soit responsable de quatre ou cinq paroisses. Chacune a son assemblée de fabrique, son secrétariat, ses célébrations, son église, etc. Une partie considérable du ministère de ce pasteur consiste à se rendre d'une paroisse à l'autre ou d'une célébration à l'autre. Cette course risque d'être épuisante. La dispersion est un écueil à éviter.

2.2 Une mort et une résurrection

Que voulons-nous pour notre vie chrétienne? Que souhaitons-nous transmettre aux prochaines générations? Que désirons-nous réaliser dans le monde au nom de l'évangile?

La raison d'être de l'Église est d'amener des femmes et des hommes à la rencontre de Jésus Christ. Ce faisant, nous promouvons la dignité humaine et la valeur de l'existence. Nous contribuons à la justice, à la paix et au bonheur du monde. Le Seigneur l'a affirmé : *Je suis venu pour que tous aient la vie et qu'ils l'aient en abondance (Jean 10,10)*. Il importe de raviver ce sens de la mission pour entrer dans un temps nouveau et pour laisser mourir ce qui est parvenu à son terme.

Notre existence personnelle, l'évolution du monde et l'histoire de l'Église se ressemblent. Toutes sont composées de commencements et de fins, de hauts et de bas, de ruptures et de réconciliations, de crises et de victoires. Rien ne dure toujours. Le moment présent nous mène à l'étape suivante où il est possible de vivre debout, libres, heureux et fiers. Il y a longtemps que nos passages sont une suite de morts et de résurrections.

Nous adapter aux réalités actuelles et remodeler nos façons de vivre en Église, c'est connaître le mystère pascal. Des renoncements sont exigés :

- L'appartenance unique à une paroisse ou à un village
- La présence à temps plein d'un pasteur qui connaît presque tous ses paroissiens
- Des biens, des immeubles et même des églises
- Autres choses à nous départir.

L'acceptation de ces pertes est cependant porteuse de vie et d'avenir. Il y a, c'est certain, un avenir pour notre Église. Mais pour le construire, il faut absolument passer par une mort. Il n'y aura de résurrection que s'il y a eu d'abord mort. Cette voie que le Christ a empruntée est un passage obligé pour l'Église, pour notre Église. Il faut accepter de mourir à quelque chose pour que la résurrection ait lieu.

Il faut mourir à nos façons de faire dans les structures qui ont été celles d'une autre époque. Il nous faut, ici dans notre milieu, mourir à une certaine façon de voir la paroisse. Les besoins actuels commandent que nous nous donnions de nouveaux équipements collectifs. Nous avons fait de bons pas dans cette voie. Il nous faudra continuer.⁴ Nous sommes au cœur de l'Évangile : Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il reste seul; mais s'il meurt, il donne beaucoup de fruit (Jean 12,24).

Cette perspective ne diminue en rien l'importance de la paroisse. Il s'agit plutôt de l'adapter à notre époque. Jean-Paul II l'a rappelé : *La paroisse est le lieu privilégié de faire l'expérience concrète de l'Église.(...) Elle a besoin d'un renouvellement continu, en partant du principe fondamental que la paroisse doit continuer à être en priorité une communauté eucharistique. Il faut continuer la recherche de moyens par lesquels la paroisse et ses structures pastorales réussissent à être plus efficaces dans les zones urbaines. On peut peut-être trouver un moyen de renouvellement paroissial, particulièrement urgent dans les paroisses des grandes villes, en considérant la paroisse comme une communauté de communautés et de mouvements.⁵*

2.3 Une maturité dans la foi

Penser en terme de mort et de résurrection, de perte et d'opportunité, c'est aussi dire que des pasteurs, des agentes et agents de pastorale ou des responsables de communautés ont à mener les chrétiens vers une plus grande maturité dans la foi. Bien qu'il importe de considérer comment être un relais et vivre en réseau, il demeure qu'une spécificité des chrétiens est de faire Église : ils se rassemblent en Jésus Christ.

⁴ André Gaumond, Archevêque de Sherbrooke, 11 avril 2006.

⁵ Jean-Paul II, *Ecclesia in America*, 22 janvier 1999

Une paroisse est certes un signe que l'Église existe en un lieu donné. Cependant, cette même Église est d'abord diocésaine. Tout chrétien appartient à un réseau plus large qu'un milieu paroissial. Les chrétiens sont d'abord liés à un diocèse. Cela est au cœur même de l'appartenance ecclésiale. L'évêque, à cause de sa responsabilité, a le droit de fonder ou de fermer une paroisse.

Il peut arriver que la fermeture d'une église ou d'une paroisse donne à des chrétiens une occasion de faire Église autrement. Il importe d'aller à l'essentiel et d'être signifiants dans le monde d'aujourd'hui.

2.4 Le ministère presbytéral

Une réflexion et une nouvelle conception autour du ministère presbytéral s'imposent. *Les prêtres doivent mourir à ce que j'appellerais le «style de proximité», consistant à être très lié à de petites communautés, partageant le quotidien de chacun de ses membres. Ce style de ministère a permis de bâtir l'Église. Il garde sans doute ses vertus, mais il n'est plus possible aujourd'hui. Reviendra-t-il dans l'avenir? Je ne sais.*⁶

Le prêtre préside au service pastoral des paroisses et des communautés. Il voit à ce que l'animation soit assurée à tous les plans : vie liturgique et fraternelle; éducation de la foi et témoignage chrétien; engagement dans le monde pour le service évangélique de l'humanité; accueil, coordination et rassemblement.

Pour que cette présidence soit possible, il confie des responsabilités à des personnes aptes et formées à les assumer. Il fait équipe avec ces responsables. Il a un rôle d'éveilleur, d'animateur, d'inspirateur, de rassembleur et de formateur. Il importe d'arriver à des façons de faire Église qui favorisent un tel exercice de ce ministère.

2.5 Le ministère diaconal

Le diacre permanent qui collabore au service pastoral d'une paroisse est sous la responsabilité du curé. Il travaille en équipe tant avec ce dernier qu'avec les autres collaborateurs.

L'institution des Sept (Actes 6,1-7) permet de constater que les diacres sont ordonnés pour le service de la charité. Ils sont d'abord engagés auprès des plus démunis : des couples ou des familles en difficulté, des malades ou des personnes seules, des individus éprouvés ou endeuillés, etc. Le ministère diaconal est lié au service des pauvres.

⁶ André Gaumont, Archevêque de Sherbrooke, 11 avril 2006

2.6 Les agents et agentes de pastorale

L'agent ou l'agente de pastorale en milieu paroissial est sous la responsabilité du curé. Il travaille en équipe tant avec ce dernier qu'avec les autres collaborateurs. Des tâches spécifiques lui sont confiées, par exemple : l'animation de groupe divers, l'initiation et la formation à la vie chrétienne, la présence aux malades ou aux aînés, etc.

Quant au sens et à l'avenir de ce ministère, cette réflexion de Gilles Routhier est à considérer. *L'Église catholique définit les ministères à partir de l'importance vitale qu'ils représentent et d'une certaine stabilité dans ce service. De nouveaux ministères vont surgir, entre autres, si les agents de pastorale travaillent sur des bases non territoriales et s'ils s'investissent dans le champ du ministère de la Parole : «L'Église se construit à partir de l'évangile. L'annonce est le premier processus; il précède l'assemblée.»⁷*

2.7 Les autres collaborateurs et les fidèles laïcs

Des laïcs, souvent bénévoles, contribuent à l'animation du milieu paroissial. Ils sont, eux aussi, sous la responsabilité du curé. Ils travaillent en équipe tant avec ce dernier qu'avec les autres collaborateurs. Leurs engagements sont multiples : conseil de pastorale, assemblée de fabrique, participation à l'initiation et à la formation à la vie chrétienne, équipe de liturgie, visite aux malades, animation de mouvements, divers services caritatifs, etc.

Par ailleurs, il y a ces femmes et ces hommes qui, sans être directement impliqués dans l'animation pastorale, sont dans leur milieu, des témoins de Jésus Christ et de la Bonne Nouvelle. Parfois à leur insu, ils sont des éveilleurs et des inspireurs à vivre dans la foi chrétienne. Ce témoignage est au cœur de la mission de tous les baptisés.

⁷ Ensemble, Bulletin d'information du diocèse de Sherbrooke, Novembre 2006

3) UN NOUVEAU RÉSEAU DE PAROISSES

Les précédents facteurs se résument par cette affirmation : *Oui, il faut faire du neuf. Nous avons vécu jusqu'ici surtout d'une pastorale d'entretien (sans connotation négative à ce mot) et d'encadrement. Dans nos communautés élargies, nous devons mettre en œuvre une pastorale de la mission pour rejoindre les jeunes générations et une pastorale d'engendrement pour donner à l'Église de nouveaux enfants.*⁸

3.1 Des critères

Pour regrouper des paroisses en une seule et pour disposer de biens et d'immeubles, des critères sont à prendre en compte.

1) La mise en commun de nos forces et de nos ressources :

Cela est mentionné au point 2.1 : un moins pour un plus. Il s'agit de favoriser une meilleure qualité d'animation dans les milieux et une meilleure qualité de vie et de travail en équipe pour les agentes et agents de pastorale et pour les ministres ordonnés.

2) Les ressources humaines :

Tel qu'apporté précédemment, le vieillissement des populations et la dénatalité contribuent à la diminution des ressources humaines. On note aussi au point 1.1 la difficulté d'assurer une relève, l'essoufflement des bénévoles et les ministres ordonnés moins nombreux. En 2010, le diocèse comptera vingt-six prêtres actifs dont l'âge sera inférieur à soixante-cinq ans. Parmi ces derniers, certains exerceront un ministère hors des milieux paroissiaux.

3) Les besoins actuels et à venir :

De nouvelles pousses sont nommées au point 1.2. Nous avons à nous munir de moyens et de lieux pour la formation à la vie chrétienne, pour l'accompagnement des jeunes et des aînés.

4) La population et sa démographie :

Cet aspect a été abordé au point 1.1 : le vieillissement, l'exode des milieux ruraux, la dénatalité, l'appartenance éclatée et l'ouverture sur le monde. Certains services, biens et immeubles sont moins nécessaires.

5) La géographie et la distance :

Il a été mentionné plus haut qu'on appartient à des réseaux élargis, multiculturels et parfois virtuels. Il est cependant inconcevable que des services pastoraux et paroissiaux soient, pour des villageois, à quelques

⁸ Luc Cyr, évêque de Valleyfield, bulletin L'Église de Valleyfield, septembre 2006.

quatre-vingts ou cent kilomètres de distance. Certaines paroisses pourront avoir une desserte en région.

6) Le retour aux origines :

Il existe, en certains milieux, une *paroisse mère*, celle qui a vu naître un village, un quartier, voire une ville. Des paroisses sont nées du partage de ladite *paroisse mère* en quelques territoires. On peut alors revenir aux origines. On respectera les racines et l'histoire d'une population.

7) Les ressources financières :

Il importe de nous donner les moyens de rémunérer de façon juste et équitable le personnel au service des paroisses et d'entretenir nos lieux et biens.

8) Des aspects matériels :

- La valeur, l'état et l'entretien des bâtiments
- Les possibilités et même la facilité à céder certains immeubles
- Le respect des normes gouvernementales.

Au point 2.2, des renoncements sont identifiés dont celui d'avoir à nous départir d'une église. Cette réalité mérite d'être abordée avec lucidité. Une population de moins de cent familles n'a pas besoin d'une église de cinq cents places ou plus, sans compter les sommes et les nécessités pour la garder debout.

Ces items se regroupent en quatre catégories : critères pastoraux; critères administratifs; critères géographiques et régionaux; critères patrimoniaux et historiques. Ils sont présentés à l'annexe 1 sous forme de démarche pour réorganiser les paroisses.

3.2 La mise en œuvre

Par conséquent, nous en venons à la décision suivante : le diocèse de Sherbrooke sera remodelé en nouvelles paroisses dont certaines avec une desserte en région.

1) Une desserte:

C'est un moyen qu'une paroisse se donne pour remplir sa mission. Il s'agit d'assurer une présence d'Église au plus près de la vie des gens. Cette proximité favorise l'apprentissage et l'exercice de la mission qui est confiée à tous.

Alors que la mission de la paroisse est universelle (pour tous, pour tout, par tous), la mission d'une desserte est particulière aux besoins et aux caractéristiques de sa population. Elle pourrait ne pas couvrir toutes les facettes du rôle de la paroisse. Une desserte peut assurer un aspect

spécifique de la mission qui appartient à l'ensemble de la paroisse. On peut développer, par exemple, l'axe de l'éducation de la foi des adultes au profit de l'ensemble de la paroisse.

2) Une seule paroisse :

Pour chaque paroisse constituant notre diocèse, il y aura une seule équipe de pastorale, une seule assemblée de fabrique, un seul secrétariat. Il y aura aussi transformation ou disparition de certains lieux de culte. Les curés auront la responsabilité d'une seule paroisse.

Sous la responsabilité d'une personne dûment mandatée par l'évêque, chaque milieu assure l'organisation de la paroisse et, s'il y a lieu, de sa desserte. On élira les membres de la nouvelle assemblée de fabrique. On précisera qui fait partie du conseil ou de l'équipe de pastorale. On déterminera le nom de ladite paroisse, l'horaire et le lieu (ou de façon transitoire les lieux) de célébration, les lieux d'animation (grandes salles et autres locaux), le secrétariat et le lieu de résidence du curé. On élaborera un plan pour une éventuelle disposition des biens et immeubles.

3) L'équipe de pastorale :

Elle sera formée de personnes mandatées par l'évêque pour animer l'ensemble de la vie paroissiale. Tous les milieux se conformeront aux ordonnances et aux décrets relatifs aux conditions de travail des agents de pastorale dans le diocèse.

4) L'eucharistie dominicale :

Chaque paroisse assure l'eucharistie dans un lieu fixe, chaque dimanche. Si on a le personnel requis pour présider l'eucharistie, il pourra être affecté à une desserte tant que cela sera possible. Un prêtre qui préside l'eucharistie dans un milieu est sous la responsabilité d'une paroisse. En aucun cas il ne peut présider dans une communauté sans une entente avec ladite paroisse.

5) Les délais :

Une période de quatre ans est accordée pour faire ces transformations. Les nouvelles paroisses seront constituées pour le 01 janvier 2013.

L'annexe 2 présente un plan d'organisation des paroisses.

3.3 L'organisation de la pastorale diocésaine

Ce nouveau réseau de paroisses commande d'autres transformations. Un bureau de coordination de la pastorale diocésaine sera mis sur pied. La structure

des douze zones pastorales disparaîtra. Le diocèse sera composé de quatre régions. Chacune aura son coordonnateur nommé par l'évêque. Ce coordonnateur fera partie du bureau de coordination de la pastorale diocésaine. Dans sa région, le coordonnateur travaillera avec une équipe d'animation.

L'annexe 3 définit le bureau de coordination de la pastorale diocésaine; les régions pastorales; la tâche du coordonnateur régional et de son équipe d'animation.

.

ANNEXE 1 : Une démarche pour réorganiser les paroisses

A) RÉPONDRE AUX QUESTIONS

- Les équipes de pastorale; les conseils paroissiaux de pastorale; les conseils de fabrique; un comité d'étude formé de personnes chargées d'une responsabilité ou d'un champ d'activités en paroisse répondent aux questions suivantes.
- Les conclusions et les propositions des milieux paroissiaux seront apportées aux rencontres des régions pour information, validation, coordination et recommandation à l'évêque.

1. L'avenir de la paroisse

1.1. Des critères pastoraux

- Quels sont les avantages à maintenir telle paroisse dans sa forme actuelle?
- Forme-t-elle une communauté vivante et responsable?
- Quelles sont nos ressources pour assurer la qualité et la vitalité de :
 - o la vie liturgique et fraternelle;
 - o de l'éducation de la foi chez les jeunes, les adultes et les aînés;
 - o de l'engagement dans le monde pour le service évangélique;
 - o de l'accueil, de l'animation et de l'ensemble des services?
- Y a-t-il un bassin suffisant de bénévoles? Une relève dans ce domaine est-elle envisageable?
- Quels sont les projets nouveaux? En quoi sont-ils porteurs d'avenir?
- Quelles ressources avons-nous à partager avec des paroisses avoisinantes?

1.2 Des critères administratifs

- Pour assurer la qualité et la vitalité de la vie pastorale et de l'ensemble des services; pour assurer la rémunération du personnel, quelles sont les ressources financières disponibles, ou à susciter dans le milieu?
- Sur quels appuis financiers peut-on compter?
- À qui et à quoi donne-t-on priorité dans les budgets?

1.3 Des critères géographiques et régionaux

- Quel est le taux de croissance ou de décroissance de la population?
- Comment nos services et nos lieux sont-ils ajustés aux besoins réels de la population?
- Le nombre de paroisses sur un territoire est-il réaliste quant aux populations et quant à nos ressources?

2. L'avenir de l'église

2.1 Des critères pastoraux

- Quels sont les avantages de telle église en terme d'animation liturgique et pastorale?
- Quelle est la possibilité d'offrir des locaux adéquats pour les parcours catéchétiques?
- Quelle est la facilité d'accès et de stationnement de cette église?
- Où situez-vous cette église dans l'avenir pastoral du diocèse?
- Combien de personnes s'y rassemblent pour des célébrations?

2.2. Des critères administratifs

- Quel est l'état de l'édifice?
- Quels sont les coûts d'entretien et de réparation à court et moyen terme?
- Quels sont les coûts à long terme? Ces derniers sont-ils établis par un architecte?
- Dans quelle mesure ce lieu de culte fait-il ses frais d'opérations courantes ou est-il un fardeau pour les paroissiens et les paroissiennes et même pour les générations futures?
- Quelles sont les ressources financières disponibles, ou à susciter dans le milieu?
- Sur quels appuis financiers peut-on compter pour le maintien de cette église?

2.3. Des critères géographiques et régionaux

- Quelle est la distance entre les différentes églises du quartier, de la ville, de la région?
- La population se déplace-t-elle facilement?
- Le nombre d'églises sur le territoire pose-t-il question? Pourquoi?
- Si oui, des ententes avec les paroisses voisines vous semblent-elles envisageables? Nécessaires?
- Avons-nous besoin d'autant d'églises sur un territoire pour répondre aux besoins pastoraux?

2.4. Des critères patrimoniaux et historiques

- Cette église présente-t-elle un intérêt culturel, historique, architectural ou communautaire?
- Cette église abrite-t-elle des œuvres d'art? A-t-elle une valeur de référence importante indépendamment de sa valeur architecturale?
- Dans leur plan d'urbanisme, les municipalités tiennent-elles compte de cette église? La municipalité régionale de comté (MRC) inclut-elle cette église dans le contenu obligatoire de son aménagement?

B) FAIRE UN CHOIX

Après avoir répondu avec objectivité à ces questions, les milieux auront un choix à faire et à prendre les décisions nécessaires. Trois solutions pourront se présenter : la conservation; l'usage mixte; un changement d'usage.

3.1 La conservation

Telle paroisse et telle église sont maintenues dans leur forme actuelle. Si cette solution est possible, elle permettra d'aller de l'avant avec plus d'assurance; de planifier les ressources pour une meilleure qualité d'animation et de services.

3.2 L'usage mixte

- Telle paroisse et telle église offriront des activités de culte et de pastorale et aussi des activités sociales et culturelles en partenariat avec les conseils municipaux ou des organismes communautaires. Dans certains cas, une telle organisation peut être proposée par une municipalité. Cette solution comporte des exigences :
 - Identifier un ou des partenaires éventuels
 - Clarifier les besoins de la paroisse et ceux du milieu
 - Procéder à une expertise technique en vue du partenariat
 - Assurer un partage équitable des responsabilités financières et administratives
 - Garantir une utilisation avantageuse pour les partenaires, de part et d'autres
 - Démontrer aux associés, les avantages à retirer de ce partenariat.
- Telle paroisse sera fusionnée avec d'autres pour former une nouvelle paroisse.
- Telle église deviendra une desserte d'une paroisse agrandie.

3.3 Un changement d'usage

Telle paroisse est dissoute. Telle église servira à une utilisation autre que le culte, la pastorale, la formation à la vie chrétienne. On établira comment en disposer : cession à une municipalité ou à un organisme; mise en vente, fermeture, autre...

C) RECOURIR AUX RESSOURCES DIOCÉSAINES

- L'aspect pastoral : le Bureau de coordination de la pastorale diocésaine
- L'aspect juridique : la Chancellerie
- L'aspect économique : la Procure.

D) ÉTABLIR UN CALENDRIER

- Le moment où les changements seront effectués.
- Le moment pour informer les milieux concernés.

E) INFORMER

- L'information parviendra aux autorités diocésaines par le responsable de la région pastorale.
- L'information sera communiquée aux populations concernées par une réunion de paroissiens et paroissiennes; par un prône; par le bulletin paroissial ou par d'autres moyens.

ANNEXE 2 : Plan d'organisation des paroisses

RÉGIONS PASTORALES	PAROISSES	POPULATIONS DESSERVIES		ANCIENNES PAROISSES
1. SHERBROOKE				
1872) 3 595	01 Saint-Michel 1872) 3 595(Saint-Michel	3 595	
(1887) 825	02 Saint-Patrick (1887) 825	St-Patrick (1887)	825	
Arrondissement de Brompton 10 100	03 Sainte-Praxède (1872)	Sainte-Praxède Saint-Denis à St-Denis-de-Brompton Saint-Philémon à Stoke	5 500 3 100 1 500	Une partie seulement
Arrondissement de Fleurimont 50 662	04 Saint-Jean-Baptiste (1890) 14 515	St-Jean-Baptiste Marie-Reine Cœur-Immaculé-de-Marie	4 175 3 940 6 400	Unité Espérance
	05 Paroisse Bon-Pasteur 24 797		7 800 7 379 3 225 5 000 1 393	St-François-d'Assise N.-D.-de-l'Assomption (fermée) Très-Saint-Sacrement (fermée) Ste-Famille St-Philémon de Stoke
	06 St-Stanislas-Kotska (1898) 11 350	N-D-de-Protection St-Stanislas-Kotska	8 900 2 450	
Arrondissement du Mont-Bellevue 36 811	07 Immaculée-Conception-de-la-Très-Sainte-Vierge-Marie (1909) 27 165	Immaculée-Conception St-Joseph Précieux-Sang Sainte-Jeanne-d'Arc St-Antoine-de-Padoue	4 900 6 750 7 700 5 590 2 225	Christ-Roi (fermée)
	08 Saint-Esprit (1951) 646	Marie-Médiatrice Saint-Esprit Communauté U de S Ste-Élisabeth à North Hatley (1906)	5 246 3 900 ??? 500	Église N-H ouverte mai-octobre? Salle de concert
Arrondissement Rock-Forest-St-Élie-Deauville 26 930	09 Saint-Élie-d'Orford (1889)	St-Élie à Sherbrooke N-D-de-Liesse à Sherb La-Résurrection-du-Christ St-Roch à Sherbrooke	8 740 2 850 5 100 10 240	Unité Saint-Paul Le territoire des Jardins Marie-Victorin passe à la Nativité-de-Jésus
Arrondissement de Jacques-Cartier 39 863	10 Nativité-de-Jésus (2000) 29 488	Nativité-de-Jésus	19 138	Ste-Thèrèse-d'Avila St-Jean-de-Brébeuf St-Boniface St-Charles-Garnier
	11 N-D-du-P-Secours 10 375	St-Charles-Garnier N-Dame-du-P-Secours	10 350 10 375	

RÉGIONS PASTORALES	PAROISSES	POPULATIONS DESSERVIES		ANCIENNES PAROISSES
2. ASBESTOS-RICHMOND-WINDSOR-VALCOURT				
Asbestos	12 Saint-Isaac-Jogues à Asbestos 10 700	St-Isaac-Jogues (1946) Sainte-Anne à Danville	6 650 4 050	revenir au nom d'origine : St-Aimé (1921)
14 465	13 St-Hippolyte à Wotton (1856) 3 765	St-Hippolyte à Wotton St-Georges à Windsor Saint-Camille Saint-Adrien	1 623 936 685 521	Unité Eaux-vives
Windsor	14 Paroisse Saint-Philippe à Windsor (1879)	Saint-Philippe Saint-François-Xavier	7 000 1 985 865 1 601	Saint-Claude (fermée) Saint-Gabriel (fermée) Saint-Zacharie à Val-Joli (fermée) Saint-Grégoire à Greenlay (fermée)
11 451				
Richmond	15 Paroisse Ste-Bibiane à Richmond (1890)	Sainte-Bibiane + cté anglophone	4 500	Sainte-Famille (fermée)
4 500				
Valcourt	16 Paroisse St-Joseph à Valcourt (1856)	Saint-Joseph St-Théophile à Racine Ste-Marie à Maricourt Sainte-Anne Notre-Dame-de-Bonsecours St-Laurent de Lawrenceville	3 675 820 448 703 1 227 605	T-S-Enfant-Jésus à Béthanie (fermée)
7 478				
37 894				

RÉGIONS PASTORALES	PAROISSES	POPULATIONS DESSERVIES		ANCIENNES PAROISSES
3. COATICOOK-MAGOG				
Coaticook	17 Saint-Edmond à Coaticook (1872)	Saint-Edmond Saint-Jean-l'Évangéliste Saint-Luc (Barnston) à Coaticook Saint-Matthieu à Dixville Saint-Herménégilde	2 610 4 640 1 592 800 460	Unité des Sts-Apôtres St-Marc (fermée) Ste-Suzanne à Stanhope (fermée)
	10 102			
	18 Saint-Thomas-d'Aquin à Compton (1872)	St-Thomas-d'Aquin N-D-de-la Paix à Cookshire-Eaton Ass.-de-la-B-V-M à Waterville St-Martin à Martinville Sainte-Edwidge (1865)	3 000 1 081 1 085 495 532	Unité Notre-Dame
6 193				
17 732	19 Saint-Malo (1863)	St-Henri à East Hereford St-Malo St-Isidore à St-Isidore-de-Clifton	275 661 501	
	1 437			
Magog	20 Saint-Patrice (1872)	Saint-Patrice à Magog St-Pie X à Magog St-Ephrem au Canton de Stanstead St-Bathélémy St-Jean-Bosco à Magog Saint-Jude à Magog (Omerville) Ste-Catherine-de-Hatley	17 340 1 500 1 500 1 380 5 735 6 085 1 760	
	35 300			
	21 Paroisse N-D-du-Mont-Carmel à Eastman (1896)	N-D-du-Mont-Carmel Saint-Cajetan (Mansonville) St-Thomas-Apôtre à Bolton-Est St-Austin à Austin	2 310 575 50 400	
3 335				
41 460	22 Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus à Stanstead (1872)	Sacré-Cœur-de-Jésus Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à Stanstead (Bebee) N-D-de-la-Merci à Stanstead (Rk-Is)	1 075 1 050 700	
	2 825			
59 192				

RÉGIONS PASTORALES	PAROISSES	POPULATIONS DESSERVIES		ANCIENNES PAROISSES
4. EAST-ANGUS, DISRAËLI, LAC-MÉGANTIC, SAINT-JOSEPH-DES-MONTS				
East Angus	23 Saint-Louis-de-France à East Angus (1890) 5 490	Saint-Louis-de-France N-D-de-la-Garde à East Angus St-Clément à Dudswell (Bishopton) St-Raphael à Bury St-Adolphe à Dudswell	2 915 944 450 593 588	Unité St-François + St-Isidore revenir au nom d'origine : Saint-Louis-de-Westbury?
	24 Saint-Camille-de-Lellis à Cookshire (1890) 3 706	St-Camille-de-Lellis N-D-du-S-Rosaire à Cookshire-Eaton (Sawyerville) St-Mathias au Canton de Newport Ste-Marguerite à Lingwick	2 700 406 200 400	actuellement avec Weedon
9 196				
Disraëli	25 Sainte-Luce à Disraëli (1889) 6 125	Ste-Luce à Disraëli St-Charles-Borromée à Beaulac St-Julien St-Gabriel à Stratford (1868)	3 900 1 000 360 865	St-Jacques-le-Majeur (fermée)
	26 Saint-Janvier à Weedon (1866) 1 549	St-Janvier à Weedon St-Gérard St-Raymond-de-Pennafort à Fontainbleau	957 452 140	
	27 Saints-Anges à Ham Nord (1870) 1 478	Saints-Anges à Ham Nord Saint-Fortunat Notre-Dame-de-Lourdes	848 360 270	Saints-Martyrs-canadiens (fermée) Ste-Marguerite à Lingwick Cookshire?
9 152				
Lac-Mégantic	28 Sainte-Agnès à Lac-Mégantic (1903) 9820	Sainte-Agnès Ste-Cécile à Ste-Cécile-de-Whitton (1890) Notre-Dame-de-Fatima St-Jean-Vianney à Frontenac St-Hubert à Audet St-Alphonse St-Romain	4 680 886 1 400 750 728 580 796	Unité Sainte-Marie-du-Lac St-René-Goupil à Marston (fermée) N-D-du-Bon-Conseil à Nantes (fermée)
La Patrie	29 Saint-Joseph-des-Monts 4 000			
32 168				

La restructuration du diocèse 04-06-08.doc

1. BUREAU DE COORDINATION DE LA PASTORALE DIOCÉSAINE

1.1 Composition

Évêque, coordonnateur de la pastorale diocésaine, responsable des services diocésains, responsable des ressources humaines, les quatre coordonnateurs des régions.

1.2 Tâches

Coordination

- voir à la coordination des différents intervenants dans le diocèse en vue de la réalisation de la mission.
- établir un plan de pastorale d'ensemble, voir à sa mise en œuvre et sa mise à jour.
- assurer une bonne information, les consultations et les évaluations nécessaires.
- faire connaître à l'évêque et aux organismes diocésains les besoins identifiés par les régions.
- Établir un plan de formation continue pour les intervenants en pastorale.

Animation

- prévoir des ressourcements communs pour les prêtres, diacres, religieux et religieuses, agents et agentes de pastorale.
- favoriser la participation aux activités.
- favoriser l'unité, la concertation dans le diocèse.
- favoriser la communication entre les régions, l'évêque et les instances diocésaines.

Gestion

- fournir des plans de réorganisation des paroisses.
- prévoir le personnel nécessaire et possible tant au niveau diocésain que régional pour la poursuite de la mission.
- tenir un calendrier des activités principales qui ont lieu dans l'Église diocésaine.

1.3 Fréquence et animation des réunions

1.3.1 Le bureau se réunit au moins quatre fois par année.

1.3.2 La réunion est présidée par l'évêque et est animée par lui-même ou par une personne de son choix.

1.3.3 L'ordre du jour est préparé par le coordonnateur de la pastorale diocésaine.

2. LES RÉGIONS PASTORALES

2.1 Définition d'une région pastorale

La région pastorale est une division territoriale du diocèse regroupant un certain nombre de paroisses. Elle est une portion du peuple de Dieu et les membres de ce peuple sont porteurs de la mission dans leur milieu de vie respectif. Grâce à ces régions et aux liens particuliers assurés par le coordonnateur régional avec l'évêque, la charge pastorale de ce dernier est vécue dans la collégialité épiscopale, c'est-à-dire dans l'unité d'action et la coresponsabilité.

2.2 Table régionale de pastorale

Elle regroupe les permanents en pastorale : prêtres, diacres, agents et agentes de pastorale du territoire concerné (milieu paroissial, milieu hospitalier, les centres d'accueil, ...).

2.3 Répartition du diocèse en régions pastorales

Les paroisses de chaque région sont nommées à l'annexe 1 :

Région I	Sherbrooke
Région II	Asbestos, Richmond, Windsor Valcourt
Région III	Coaticook, Magog
Région IV	East Angus, Disraéli, Lac-Mégantic et Saint-Joseph-des-Monts.

2.4 Mission de la région pastorale

2.4.1 Coordination

- S'entraider dans la mise en œuvre des orientations pastorales diocésaines.
- Se concerter pour des projets pastoraux qui nécessitent la collaboration de toute la région.
- S'entraider dans les regroupements pastoraux en cours.
- Formuler des initiatives qui devraient être prises au niveau diocésain dans le sens de l'évangélisation.

2.4.2 Animation

- Élaborer des projets pastoraux pour la région.
- Participer à l'organisation de certains projets diocésains.

- S'informer sur la vie des milieux.

2.4.3 Gestion

- Faire connaître au bureau de coordination de la pastorale diocésaine les besoins de la région en personnel, en animation, en ressourcement et en formation.
- Assurer un partage des ressources dans la région.

2.5 Coordonnateur régional

2.5.1 Nomination

Le coordonnateur régional est nommé par l'évêque pour un terme de trois ans renouvelable.

2.5.2 Tâche du coordonnateur régional

De façon générale, la tâche du coordonnateur régional est de voir à ce que la mission de la région pastorale décrite en 2.4 se réalise.

Il assure le bon fonctionnement des réunions de la région avec le concours de l'équipe d'animation. Il participe aux réunions du bureau de coordination de la pastorale diocésaine.

2.6 Équipe d'animation de la région pastorale

2.6.1 Composition

- L'équipe est composée de quatre personnes en incluant le coordonnateur régional qui en fait partie d'office.
- En choisissant les trois autres membres, la table doit s'assurer qu'au moins un prêtre et un agent de pastorale soient membres de l'équipe d'animation.
- La durée du mandat et le mode de désignation des membres de l'équipe d'animation sont déterminés par la table régionale de pastorale étant sauf ce qui concerne le coordonnateur régional au 2.5.1.

2.6.2 Tâches

- Faire en sorte que se réalisent les projets et objectifs fixés par la région et le diocèse.

- Préparer le contenu et l'ordre du jour des réunions de la table régionale de pastorale.
- Évaluer la vitalité et le fonctionnement de la région.

2.7 Fréquence et animation des réunions

2.7.1 La table se réunit au moins quatre fois par année.

2.7.2 Le coordonnateur régional préside la réunion. Elle est animée par lui-même ou par une personne de son choix.